





## Remerciements

Les 15 membres de l'équipe municipale que vous avez élue les 9 et 16 mars 2008 vous remercient chaleureusement pour la confiance que vous leur avez témoignée à l'occasion de ce rendez-vous démocratique.

Ils souhaitent également rendre un hommage sincère à la précédente équipe municipale, pour le travail accompli au cours de ces dernières années.

# État Civil

#### **Naissances**

De Sarah BERNIAC, le 13 janvier 2008.

De Florian JOSEPH, le 26 janvier 2008.

De Charlène BLAIS, le 03 mars 2008.

De Guillaume FORGET, le 05 mars 2008.

### **Mariages**

De Cécile GUIRAUD et Amaury LARUE DE TOURNEMINE, le 19 avril 2008.

D'autres mariages sont annoncés pour les prochaines semaines.

#### **Décès**

Le 12 mars 2008, de Mireille MASSE épouse ROUSSE, née le 17/01/1949.

Le 21 mars 2008, de Bernard CAMINAT, né le 24/06/1954.

Le 22 mars 2008, de Marie-Odette CAILHOL épouse MOLINIER, née le 12/08/1946.

Le 01 avril 2008, de Maria PIOVESAN épouse VECCHIATO, née le 29/08/1922.

# Élection Municipale des 9 et 16 mars 2008

## **Participation**

Premier tour			Deuxième tour	
Inscrits	678		Inscrits	678
Votants	559	(82,45%) <sup>1</sup>	Votants	523 (77,14%) <sup>1</sup>
Suffrages exprimés	552	(98,75%) <sup>2</sup>	Suffrages exprimés	5 516 (98,66%) <sup>2</sup>
Élus au premier tour		Suffrages	(% exprimés)	<sup>1</sup> (en % des inscrits)
Véronique HAITCE		296	(53,62)	<sup>2</sup> (en % des votants)
Stéphane SCHAAK		293	(53,08)	
Chantal BOUIN		292	(52,90)	
Susan BARKE		290	(52,54)	
Vincent MERLE		289	(52,36)	
Karine RAMON		289	(52,36)	
Thomas RODRIGUES		283	(51,27)	
Jean-Louis LEBLANC		281	(50,91)	
Pascal LACROIX		277	(50,18)	
Julien SAVONET		277	(50,18)	
Élus au deuxième to	our	Suffrages	(% exprimés)	Le Ministère de l'Intérieur
Martine PETIT-ANORO	)	263	(50,97)	indique sur son site internet
Pascal DUVERT		258	(50,00) <sup>3</sup>	(http://www.interieur.gouv.fr):
Robert GUILLEN		255	(49,42)	<sup>3</sup> « Pascal DOUERT » ;
Patrice ROBERT		253	(49,03)	4 « 253 » ; ces erreurs seront
Jean-Louis ROBERT		250	(48,45) <sup>4</sup>	corrigées à notre demande.

# Conseil Municipal du 21 mars 2008

Conformément à l'obligation légale, une réunion du nouveau conseil municipal s'est tenue le 21 mars 2008 à 18h30, sur convocation du Maire de Goyrans, Jean-Charles Vallée.

## Élection du Maire et des adjoints

Maire de Goyrans : Jean-Louis ROBERT

1<sup>er</sup> adjoint au Maire : Chantal BOUIN
2<sup>ème</sup> adjoint au Maire : Vincent MERLE
3<sup>ème</sup> adjoint au Maire : Véronique HAITCE
4<sup>ème</sup> adjoint au Maire : Pascal DUVERT

## Élection des membres du CCAS et des délégués aux différents syndicats

Le CCAS (Comité Communal d'Actions Sociales) est présidé par le Maire, Jean-Louis ROBERT. Il comprend également quatre membres titulaires : Susan BARKE, Véronique HAITCE, Jean-Louis LEBLANC et Martine PETIT-ANORO.

La commune de Goyrans sera représentée :

- au Conseil de Communauté du Sicoval par Jean-Louis ROBERT et Vincent MERLE (titulaires);
- à la Commission des Charges Transférées du Sicoval par Jean-Louis ROBERT (titulaire) et Vincent MERLE (suppléant);
- au SICCA 1 par
  - Karine RAMON, Pascal DUVERT (titulaires) et Jean-Louis LEBLANC (suppléant);
- au SIEMCA <sup>2</sup> par Chantal BOUIN et Pascal LACROIX (titulaires);
- au SIVURS <sup>3</sup> par Chantal BOUIN (titulaire) et Pascal DUVERT (suppléant);
- au SIVOS <sup>4</sup> par Véronique HAITCE, Chantal BOUIN (titulaires), Jean-Louis ROBERT et Stéphane SCHAAK (suppléants);
- au SIECC <sup>5</sup> par Jean-Louis ROBERT et Chantal BOUIN (titulaires);
- au SDEHG <sup>6</sup> par Jean-Louis ROBERT (représentant de Goyrans désigné par le SIECC) ;
- au SMEPE <sup>7</sup> par Julien SAVONET (titulaire) et Robert GUILLEN (suppléant);
- au SITPA 8 par Pascal DUVERT (titulaire);
- le Budget de la Régie d'Avances de Goyrans (152,45 €) sera géré par Véronique HAITCE (titulaire) et Chantal BOUIN (suppléante).
- <sup>1</sup> SICCA, Syndicat Intercommunal des Coteaux de Castanet, compétences crèches et Centre de Loisir Associé à l'Ecole (CLAE)
- <sup>2</sup> SIEMCA, Syndicat Intercommunal de l'École Maternelle des Coteaux de l'Ariège
- <sup>3</sup> SIVURS, Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Restauration Scolaire
- <sup>4</sup> SIVOS, Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale
- <sup>5</sup> SIECC, Syndicat Intercommunal d'Electricité des Coteaux de Castanet
- <sup>6</sup> SDEHG, Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne
- <sup>7</sup> SMEPE, Syndicat Mixte d'Etude et de Protection de l'Environnement
- <sup>8</sup> SITPA, Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées

# Répartition des Fonctions Communales

## Équipes de Travail

- École Primaire : Chantal BOUIN, Karine RAMON ;
- Commission Communication (comité de rédaction du journal municipal et du site internet de la Mairie) : Stéphane SCHAAK (Président), Susan BARKE, Pascal LACROIX, Jean-Louis LEBLANC, Martine PETIT-ANORO, Karine RAMON, Julien SAVONET ;
- Budget Communal: Véronique HAITCE, Jean-Louis ROBERT;
- Aménagement des Espaces Verts : Julien SAVONET, Pascal DUVERT, Susan BARKE ;
- Relations avec les Associations : Robert GUILLEN, Vincent MERLE, Martine PETIT-ANORO, Stéphane SCHAAK ;
- Relation avec les Représentants des Cultes, référent pour l'Église et le Cimetière : Pascal LACROIX ;
- Relations Inter-Générations : Chantal BOUIN, Jean-Louis LEBLANC, Thomas RODRIGUES, Pascal LACROIX ;
- Urbanisme: Pascal DUVERT, Julien SAVONET, Jean-Louis ROBERT;
- Sport et Culture : Robert GUILLEN, Pascal LACROIX, Karine RAMON, Martine PETIT-ANORO.

### Élus Référents

Afin d'avoir un contact plus direct avec les Goyranais, le Conseil Municipal a désigné des Conseillers Référents de quartiers. Le Conseiller Référent est un élu de proximité qui pourra

faire la liaison entre votre quartier et la Mairie, si vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer à la Mairie. Vous pourrez vous adresser à votre référent de quartier pour toute remarque, problème ou proposition concernant votre vie quotidienne : entretien du quartier, problèmes de voisinage, relations avec les associations, avec les écoles ou avec l'intercommunalité, etc.

Votre référent le plus proche :

- Les Pins : Karine RAMON et Pascal LACROIX ;
- Rozane, Pyrénées, Badel, chemin des Crêtes Est, chemin de Falgarde : Martine PETIT-ANORO, Julien SAVONET et Stéphane SCHAAK ;
- Centre du village, chemin des Crêtes Ouest : Jean Louis LEBLANC ;
- La maison, le Belvédère, la cote du Moulin, chemin du Rivals : Robert GUILLEN ;
- Balandra, la Carrierette, les Roches : Susan BARKE ;
- Référent Jeunes pour tout le village : Thomas RODRIGUES.

Si une ou des zones de Goyrans ont été omises dans cette répartition, merci de bien vouloir informer la Mairie de cette erreur pour rectification.

# Autres Représentations des Élus de Goyrans

La réunion constitutive du bureau du SIEMCA (Syndicat Intercommunal de l'École Maternelle des Coteaux de l'Ariège), qui s'est tenue le 09 avril 2008, a conduit à l'élection de Madame Chantal BOUIN au poste de Présidente du SIEMCA.

Le 18 avril, 2008 Monsieur Jean-Louis ROBERT a été élu Président du SIECC (Syndicat Intercommunal d'Electricité des Coteaux de Castanet).

## Redéfinition des Instances et Commissions du SICOVAL

Le 12 avril 2008 s'est tenue la première réunion du Conseil de Communauté du Sicoval suivant les élections municipales. Les 127 Conseillers Communautaires ont réélu Monsieur François-Régis VALETTE au poste de président du SICOVAL, qui a proposé la constitution :

- du Bureau Exécutif, composé du Président du Sicoval et des 13 Présidents des Commissions et Groupes de Travail ;
- du Bureau, composé du Président du Sicoval et des 26 Présidents et Vice-Présidents des Commissions et Groupes de Travail ;

- des Groupes de Travail	Président	Vice-Président
<ol> <li>Administration générale</li> <li>Communication</li> <li>Coopération décentralisée</li> <li>Foncier</li> </ol>	Guy CAYROU Alain SERIEYS Henri AREVALO FR. VALETTE	Bruno MOGICATO Michel VALVERDE Michèle GARRIGUES Francis CONDAT
- des Commissions Thématiques	Président	Vice-Président
<ol> <li>Agenda 21</li> <li>Aménagement de l'espace et PLH <sup>1</sup></li> <li>Collecte et valorisation des déchets</li> <li>Culture, sports et loisirs</li> </ol>	Françoise EMERY Claude DUCERT Georges SALEIL Henri AREVALO	Christophe LUBAC Jean Michel REME Gerard BOLET Danièle GIL

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> PLH : Programme Local de l'Habitat

5. Economie et emploi	Alain SERIEYS	Jacques DAHAN
6. Environnement	Arnaud LAFON	André PUMA
7. Finances	Robert GENDRE	
8. Politique de l'eau	Michèle GARRIGUES	Lucien SORMAIL
9. Solidarité, cohésion sociale	Lucie VOINCHET	Jacques OBERTI
10. Transports, déplacements	Christian LAVIGNE	Michel INTRAND
11. Travaux	André CLEMENT	André PERRAY

- des 7 Commissions Règlementaires
- 1. Appel d'offres ; 2. Délégation des services publics ; 3. Charges transférées ; 4. Comité Technique Paritaire ; 5. Comité d'Hygiène et de Sécurité ; 6. Commission Consultative des Usagers des Services Publics, présidées par François-Régis Valette ;
- 7. CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), présidé par Jacques OBERTI.

La répartition des élus qui représenteront Goyrans dans les différentes commissions thématiques sera réalisée prochainement en fonction des intérêts de notre commune et vous sera communiquée dans les meilleurs délais (*via* le journal et le site internet municipaux).

## Informations Diverses

#### Déchets : rattrapage des jours fériés, collecte des encombrants et déchets verts

Désormais, les collectes de déchets tombant un jour férié seront assurées le jour même, à l'exception du 1<sup>er</sup> mai, du 25 décembre et du 1<sup>er</sup> janvier qui seront rattrapées le lendemain. Les conteneurs doivent être sortis la veille au soir.

Le ramassage des encombrants sera réalisé le jeudi 18 septembre 2008 (à sortir la veille).

La collecte des déchets verts est désormais un service payant ; prise de rendez-vous sur inscription au numéro (vert évidemment !) suivant : 0 805 400 605.

## Horaires de jardinage et de bricolage

C'est la saison de jardiner; nous rappelons que les horaires dévolus au jardinage et au bricolage lorsque ces activités sont bruyantes sont les suivants : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, le dimanche de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00 (Arrêté Préfectoral du 23/07/1996).

#### **Vide-Grenier**

Le vide-grenier annoncé pour le dimanche 1<sup>er</sup> juin dans le Petit Goyranais de février n'est à l'heure actuelle qu'en cours d'organisation. Nous vous tiendrons informés, si elle a lieu, de la date de cette manifestation qui a été annoncée un peu prématurément.

### Goyrans fleuri

« On m'a confié la tâche de préparer Goyrans pour participer au Concours des Villes et Villages Fleuris 2008. Un prix sera accordé pour la commune et aussi pour des particuliers. Un beau jardin est toujours l'aboutissement de plusieurs années d'efforts, et un village fleuri digne de ce prix prendrait aussi plusieurs années. Peut-être le challenge vous semble énorme, mais nous avons déjà une très bonne base pour commencer.

Je sais que je partage le plaisir du jardinage avec beaucoup de goyranais et c'est dans cet esprit que je fais appel à votre enthousiasme pour améliorer la qualité du cadre de vie de notre village. Comment vous pouvez soutenir ce projet :

- 1. Vos boutures (fleurs ou arbustes) pour garnir les lieux du village, seront les bienvenues. Et s'il est trop tard pour collaborer cette année, pensez à faire vos boutures pour l'année prochaine.
- 2. En décorant le devant de votre maison, en mettant des bacs à fleurs.

N'hésitez pas à me contacter à la Mairie si vous voulez participer à ce concours ou si vous avez d'autres idées pour fleurir les lieux du village (l'École, la Mairie, le Monuments aux Morts, etc).

Je vous remercie par avance. »

Susan Barke

#### Rencontre jeunes

Le lundi 1<sup>er</sup> avril 2008 s'est tenu une première réunion entre des conseillers municipaux, dont Thomas Rodriguez (élu référent jeunes), et une dizaine de jeunes de la commune.

Regrettons que seuls les garçons se soient déplacés, et de ce fait les sujets traités répondaient plus à leurs aspirations.

La pratique du sport, le foot en particulier, était à l'ordre du jour. Les jeunes souhaitent l'éclairage du troisième terrain de tennis, pour jouer les soir d'été, et l'aménagement du terrain de foot à coté de la Mairie.

Il a également été question du prêt de la salle des fêtes, ainsi que de l'aménagement d'un espace barbecue à proximité. Les conseillers ont répondu favorablement, sous réserve du respect d'un certain nombre de règles à définir conjointement.

Les jeunes goyranais se sont aussi inscrits dans une démarche responsable, en proposant leurs services pour la fête de la musique et la fête du village. À plus long terme, ils envisagent la création d'une association qui organiserait des activités « jeunes » comme par exemple des sorties au ski. Cette association pourrait faire le lien avec les jeunes des villages environnants et serait animée au fil du temps par les générations futures.

Les conseillers sont très optimistes quant à l'émergence d'une relation inter-génération, même si, aujourd'hui encore, des reproches peuvent être faits concernant des nuisances sonores autour des tennis ou de la salle des fêtes.

La salle des fêtes a été prêtée aux jeunes une première fois le 4 avril avec un résultat satisfaisant.

#### Cont@cts Mairie

Le site internet de la Mairie de Goyrans est en ligne depuis plusieurs mois. Afin que ce nouvel outil de communication puisse rendre un maximum de services, il sera régulièrement mis à jour. Nous souhaitons également qu'il soit régulièrement consulté et devienne un espace d'échange et d'interactivité. Une rubrique « Cont@ct Mairie » existe déjà sur le site, qui vous permet de nous faire part de vos idées, remarques et suggestions. À terme, un espace de discussion sera créé. Nous avons également mis à votre disposition en Mairie un cahier, pour recueillir vos observations et propositions de manière plus traditionnelle.

Nous souhaitons également engager une démarche de dématérialisation du journal municipal, qui sera disponible sur le site internet de Goyrans. Ceux qui souhaitent recevoir le Petit Goyranais en version électronique peuvent communiquer leur adresse mél à la Mairie (mairie.goyrans@goyrans.fr), en indiquant leur nom, leur adresse, et s'ils souhaitent ou non recevoir également la version papier.

La possibilité de recevoir une alerte par e-mail à chaque ajout d'informations sur le site municipal (<a href="http://www.goyrans.fr">http://www.goyrans.fr</a>) est également d'ores et déjà offerte.

## Tribune Libre & Droit de Réponse

#### Introduction

Cette rubrique est la votre. Soumettez vos articles! Ils sont tous les bienvenus et seront publiés dans le journal et/ou sur le site municipal, après accord de la « Comm-Comm' » (Commission Communication). Le premier article publié dans cette rubrique est un clin d'œil, en réponse à un clin d'œil. Les deux autres textes sont publiés en intégralité à la demande expresse de Roger Frin, ancien adjoint au Maire (2004-2008) ; il nous a semblé nécessaire de les accompagner d'un paragraphe « Droit de Réponse » et de quelques commentaires factuels.

#### **Tribune libre**

### « Le secret de la longévité »

L'article publié en page 8 dans l'édition de février du Petit Goyranais, intitulé « Le secret de la longévité ? De l'Oie & du Foie Gras », qui prônait les vertus diététiques et bénéfiques de la graisse d'oie et de canard (prétendument riche en acides gras polyinsaturés) et citait le projet MONICA, était bien évidemment un clin d'œil, une « information » à prendre au second degré.

En effet, les acides gras (AG) polyinsaturés sont globalement plutôt bénéfiques alors que les AG saturés sont néfastes vis-à-vis du développement des maladies cardiovasculaires. Les conclusions du projet MONICA sont que les habitants de la Haute-Garonne consomment plus d'AG polyinsaturés et moins d'AG saturés que ceux d'autres régions de France. Cette différence, qui joue en faveur des Hauts-Garonnais, est attribuée à une consommation de graisse d'origine végétale plus élevée et à une consommation de graisses d'origine animale moindre dans notre département.

Le Foie Gras d'Oie ou de Canard possède des qualités gustatives incomparables, mais malheureusement aucune qualité diététique !

La graisse d'oie et de canard n'est pas riche en AG polyinsaturés. Le « French paradox » correspond à une moindre prévalence dans notre pays des maladies cardio-vasculaires, malgré une consommation d'AG saturés équivalente ou supérieure à celle de nos voisins européens. Cela pourrait être dû en partie aux antioxydants contenus dans les fruits et légumes, ainsi que dans les tanins du vin rouge, qui est généralement consommé (entre autres!) avec le foie gras, mais dont on connaît par ailleurs les nombreuses propriétés délétères! Si l'on veut devenir centenaire, on peut certes consommer du foie gras accompagné de vin rouge ... mais avec modération!

Stéphane Schaak

Requête en invalidation, adressée à M. le Juge, président du tribunal administratif, le 20 mars 2008.

Monsieur le président,

Roger Frin

Lors du scrutin municipal des 9 et 16 mars 2008 de Goyrans, parmi les 10 candidats ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, figurait Monsieur Julien Savonet. l'intéressé, qui avait brigué et obtenu les suffrages des Goyranais n'était pas inscrit ,comme il est de règle ,sur la liste électorale . a été portée à notre Cette information connaissance dès le dix mars. Nous ignorons si l'intéressé a opéré ,depuis ,une demande d'inscription sur cette liste restée en l'état ,lors du second tour .Nous ignorons si l'intéressé a fourni au président du bureau de vote ,ou aux

services préfectoraux concernés ,les justificatifs de son éventuelle inscription au rôle des contributions directes (taxe foncière ou taxe d'habitation ) ou s'il devait y être inscrit au premier janvier deux mille huit comme l'exige l'article L 228 du code électoral. Faute de disposer à ce jour de la certitude que les conditions d'éligibilité de M. Julien Savonet étaient bien remplies à la date du scrutin, nous avons l'honneur de formuler une requête en invalidation afin que le juge puisse statuer et déterminer la légalité du récent scrutin municipal.

#### La saisine

Pour n'avoir pas utilisé entre le 10 et le 20 janvier, le délai prévu pour la révision de la carte électorale, un élu du premier tour s'est privé du premier moyen offert par la loi, pour pouvoir briguer les suffrages de ses concitoyens goyranais. Ce délai indiqué par affiche, à la porte de la mairie, valait et pour les récentes municipales échues et pour les Européennes prochaines. Pour revenir à nos municipales, notre élu, n'était nullement obligé par la loi d'opérer son inscription à Goyrans et il restait donc dûment inscrit dans son village (natal ?) en Franche-comté, se privant du droit de voter ici, dans sa commune d'accueil. Cela ne l'empêchait donc pas de se présenter dans notre commune. Théoriquement, il courait même le risque d'être élu en deux lieux, ici à Goyrans et dans la commune correspondant à sa carte d'électeur s'il n'a pas procédé à sa radiation. En cette occurrence, il eût alors été contraint d'indiquer son choix à- posteriori. Désormais, pour sortir par le haut de cet imbroglio, subsistent 2 voies mentionnées par le code électoral : soit sera fournie, à la sollicitation du juge, une copie du rôle des impôts locaux de Roger Frin

notre commune, soit, une attestation établie par la même administration fiscale mentionnant qu'il aurait dû y figurer au 1 01 2008. Cela a t-il été fait en temps opportun? La saisine, est un acte de droit, sans accusateur et sans accusé . La citation n'est pas une attaque personnelle, elle n'est ni offensante ,ni injurieuse .Elle ne préjuge en aucune façon de la décision du juge et de ses conséquences . La saisine du tribunal administratif a pour but de faire trancher une question de droit dans l'intérêt de tous les Goyranais. La requête n'a d'autre effet immédiat que d'ouvrir au juge administratif un délai de 2 mois pour recueillir tous les éléments nécessaires pour statuer sur la conformité d'une candidature, sur la légalité de cette élection. Seule la décision sollicitée par le requérant et, bien sûr, s'il est débouté, permettra de valider, notre dernier exercice démocratique. Dans l'hypothèse inverse, nous n'aurions obtenu que le respect du droit opposable à tous, en dehors de toute considération d'appartenance à telle ou telle liste, à telle ou telle organisation politique, et naturellement de toute considération de couleur, d'âge, de sexe, de religion etc...

## Droit de réponse

Le conseiller municipal en question est Monsieur Julien Savonet, qui nous a transmis la réponse suivante concernant la procédure en cours.

« Quand les éléphants se battent, c'est toujours l'herbe qui est écrasée » (Proverbe Africain).

Pour ne pas entrer dans une polémique qui nous fatiguerait tous, je souhaite seulement dire que je me suis, bien évidemment, renseigné sur mes droits avant les élections auprès de la préfecture, de juristes et des différentes informations disponibles sur internet. J'attends en toute confiance la décision du tribunal et vous en tiendrai informé dès réception.

Pour conclure, je finirai avec cette autre citation africaine, à méditer au chaud les jours de giboulées : « Mieux vaut passer la nuit dans l'irritation de l'offense, que dans le repentir de la vengeance ».

Julien Savonet

#### Le mot de la « Comm-Comm' »

Julien Savonet a été élu dès le premier tour de l'élection municipale, le 9 mars 2008, à la majorité absolue. Il n'est pas inscrit sur la liste des électeurs de notre commune. Pour cette raison, son éligibilité a été mise en cause aussitôt les résultats du premier tour connus. Cela a déclenché une polémique concernant la « légitimité » de son élection, rapidement relayée par le bouche-à-oreille. Or il n'est pas nécessaire d'être électeur dans une commune pour pouvoir légalement y être élu Conseiller Municipal. En effet, les conditions requises pour être éligible au Conseil Municipal sont définies par l'article L228 du Code Électoral (consultable en Mairie ou sur le site : <a href="http://www.legifrance.gouv.fr">http://www.legifrance.gouv.fr</a>), lequel stipule que : « Sont éligibles au conseil municipal tous les électeurs de la commune et les citoyens inscrits au rôle des contributions directes ou justifiant qu'ils devaient y être inscrits au 1er janvier de l'année de l'élection. ».

La décision que rendra le Juge du Tribunal Administratif, saisi par Roger Frin, apportera une réponse officielle et incontestable au regard de la légitimité de l'élection de Julien Savonet et mettra ainsi un terme à cette rumeur, ce qui permettra de clore définitivement ce (regrettable) volet des élections municipales goyranaises de 2008. Dès qu'il sera prononcé, le jugement du Tribunal Administratif vous sera communiqué.

## Dates à retenir

#### Jeudi 8 mai 2008

Célébration du 63<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de la deuxième guerre mondiale. Rendezvous à **11h30 au Monument aux Morts** (devant l'Église) pour un dépôt de gerbe et un moment de recueillement, suivis du traditionnel **apéritif offert par la Mairie** de Goyrans à toute la population. Cette manifestation est une des occasions privilégiées pour les « anciens » goyranais de se retrouver autour du verre de l'amitié, mais aussi et surtout une occasion pour les « nouveaux » goyranais de rencontrer l'équipe municipale et tous les « principaux acteurs » de la vie de notre village (qu'ils soient associatifs ou citoyens engagés).

### Vendredi 6 juin 2008

Concert de l'Ensemble Vocal du CNES « Au Chœur de l'Espace », à 21 heures en l'Église de Goyrans. Au programme, musique vocale française et anglaise à travers les âges. Entrée gratuite.

#### **Jeudi 19 juin 2008**

Fête de l'École primaire de Goyrans.

### Vendredi 20 juin 2008

Fête de l'École maternelle intercommunale à Goyrans.

## Vendredi 20 et Samedi 21 juin 2008

Heureux hasard, la **Fête de la Musique** tombe cette année un samedi. Une occasion inespérée pour les très nombreux goyranais musiciens d'exprimer leur talent **dès le vendredi soir dans notre village**, sans penser à aller travailler le lendemain! Idem pour le public mélomane, qui comme nos musiciens a l'habitude de fêter cet évènement à Toulouse. Associations et particuliers, jeunes et moins jeunes, manifestez-vous en envoyant vos suggestions à la Mairie, soit dans la boîte à lettres physique (185, chemin des Crêtes), soit par mél (mairie.goyrans@goyrans.fr) soit sur le site internet de la Mairie (http://www.goyrans.fr, rubrique Cont@ct mairie).

#### Vendredi 27, Samedi 28 et dimanche 29 juin 2008

Selon la tradition, la Fête du village de Goyrans aura lieu le premier week-end suivant la Saint-Jean.

Toutes les associations désireuses de participer à cet évènement et tou(te)s les « femmes et hommes de bonne volonté » sont comme chaque année vivement invités à se manifester auprès de la Mairie, où leurs suggestions, propositions et remarques seront accueillies avec la plus grande attention et reconnaissance.